



Van Lanschot

Van Lanschot Kempen NV, succursale
belge
Desguinlei 50 – 2018 Anvers
RPM Anvers BE 0873.296.641

Tarifs



Les fonds de placement pour lesquels Van Lanschot assure la gestion discrétionnaire du portefeuille, sont **exemptés de commission de gestion**. Cela ne vaut pas pour les frais courants qui sont portés en compte à l'intérieur du fonds. Vous trouverez tous les détails à ce sujet dans le Key Investor Information Document (KIID) du fonds en question.

Votre gestionnaire de patrimoine peut ajouter des **placements thématiques** à la 'Gestion discrétionnaire via des fonds profilés'. Sur ce volet particulier, vous payez une commission de gestion de 1% sur base annuelle.

2. Gestion de patrimoine à la carte

Type de gestion & commission de gestion	Revenu	Défensif	Neutre	Croissance	Offensif
à la carte avec fonds (sans alternatives, à partir de 500.000 euros)	0,65%	0,85%	1,00%	1,15%	1,15%
à la carte avec fonds (avec alternatives, à partir de 500.000 euros)					
à la carte avec titres individuels (à partir de 1.000.000 euros)					

La commission de gestion est payable sur base annuelle et est portée en compte à la fin de chaque trimestre. Nous calculons la commission sur la base de la valeur réelle des avoirs investis. Pour cela, nous nous basons sur la moyenne de quatre points de mesure.

Montant minimum de frais ? Le montant minimum de frais s'élève à 250 euros par trimestre.

Les frais (éventuels) suivants ne sont pas inclus :

- frais facturés par d'autres intermédiaires (financiers) ;
- frais que la banque est légalement tenue d'appliquer (tels qu'établis dans le prospectus ou liés à des obligations contractuelles, des taxes ou des impôts).

II. Gestion conseil

Dans la gestion conseil, vous investissez vous-même vos avoirs. Nos conseillers en investissement vous assistent de leurs conseils, mais c'est vous qui prenez la décision finale.

Si vous êtes convaincu que la gestion conseil est le service qui vous convient, il vous reste à choisir entre **deux formules de coût** : '**conseil**' ou '**conseil all-in**'.



	Conseil	Conseil all-in
Commission de conseil	0,50%	0,95%
Inclus :		
Conseiller en investissement personnel	V	V
Frais de dossier	V	V
Droit de garde	V	V
Frais de conversion	V	V
Commission d'encaissement de coupon ou dividende et commission de rachat	V	V
Frais de transaction	Voir frais de transaction chapitre 3	V

La commission de conseil est payable sur base annuelle et est portée en compte à la fin de chaque trimestre. Nous calculons la commission sur la base de la valeur réelle des avoirs faisant l'objet de la gestion conseil. Pour cela, nous nous basons sur la moyenne de quatre points de mesure.

Le montant minimum de frais s'élève à 250 euros par trimestre.

Les frais (éventuels) suivants ne sont pas inclus :

- frais facturés par d'autres intermédiaires (financiers) ;
- frais que la banque est légalement tenue d'appliquer (tels qu'établis dans le prospectus ou liés à des obligations contractuelles, des taxes ou des impôts).

Les fonds de placement pour lesquels Van Lanschot assure la gestion discrétionnaire du portefeuille, sont **exemptés de commission de conseil**. Cela ne vaut pas pour les frais courants qui sont portés en compte à l'intérieur du fonds. Vous trouverez tous les détails à ce sujet dans le KIID du fonds en question.

Vous souhaitez connaître les conditions relatives à la gestion conseil institutionnelle et spécifique ? N'hésitez pas à les demander à votre personne de contact.

III. Execution only

Avec le service execution only, vous prenez vous-même les choses en main, sans conseiller en placement ni gestionnaire discrétionnaire. Nous sommes à votre disposition pour exécuter les ordres que vous souhaitez.

	Execution only
Droit de garde	0,20%
Inclus :	
Frais de dossier	V
Frais de conversion	V
Commission d'encaissement de coupon ou dividende et commission de rachat	V
Frais de transaction	Voir frais de transaction au chapitre 3



Le droit de garde est payable sur base annuelle et est porté en compte à la fin de chaque trimestre. Nous calculons ces frais sur la base de la valeur réelle des avoirs investis. Pour cela, nous nous basons sur la moyenne de quatre points de mesure.

Le montant minimum de frais s'élève à 50 euros par trimestre. Ce montant doit être payé dans tous les cas, même si vous ne faites aucun investissement.

Les frais (éventuels) suivants ne sont pas inclus :

- frais facturés par d'autres intermédiaires (financiers) ;
- frais que la banque est légalement tenue d'appliquer (tels qu'établis dans le prospectus ou liés à des obligations contractuelles, des taxes ou des impôts).

Les fonds de placement pour lesquels Van Lanschot assure la gestion discrétionnaire du portefeuille, sont exemptés de droit de garde. Cela ne vaut pas pour les frais courants qui sont portés en compte à l'intérieur du fonds. Vous trouverez tous les détails à ce sujet dans le KIID du fonds en question.

Sur vos transactions, vous payez des frais de transaction tels que spécifiés au point 3 ci-dessous.

3. Frais de transaction

3.1. Actions, obligations et fonds

Volume de transaction (en EUR)	Obligations	Actions	Fonds (uniquement lors de l'achat)	Fonds maison
0 – 50.000	0,75%	0,95%	2,00%	Gratuit
50.000,01 – 100.000	0,65%	0,80%	1,50%	
> 100.000,01	0,55%	0,60%	1,00%	

Vous payez au minimum 50 euros par transaction.

Ces frais sont exonérés de la TVA de 21%. Les frais suivants sont (le cas échéant) portés en compte séparément :

- taxe boursière
- taxe propre au pays ou au marché où le titre est négocié
- frais de correspondant

Consultez votre banquier pour connaître notre offre de marché.

3.2. Options

Investir dans des options n'est possible qu'après que nous ayons conclu avec vous un contrat d'option. Vous payez 5 euros par contrat d'option, avec un minimum de 25 euros par transaction. Si vous concluez des contrats d'option avec une prime de 0,05 euro ou moins, vous payez 2,5 euros par contrat avec un minimum de 25 euros par transaction.

Vous souhaitez d'autres informations sur les options ? N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur chez Van Lanschot.



3.3. Transfert de titres

Pour les transferts entrants, vous ne payez rien : nous nous en chargeons pour vous gratuitement.
Pour les transferts sortants, vous payez 75 euros par ligne de titres.

IV. Services de conseil du centre de contact

Vous pouvez faire appel à l'équipe du centre de contact en vue de réaliser des opérations sur titres dans votre portefeuille de titres chez Van Lanschot.

La gamme de produits comprend les cinq profils de fonds suivants, gérés par Van Lanschot :

- Portefeuille très défensif (ISIN BE6271994715)
- Portefeuille défensif (ISIN BE6272001783)
- Portefeuille équilibré (ISIN BE6272008853)
- Portefeuille de croissance (ISIN : BE6271993709)
- Portefeuille à forte croissance (ISIN BE6271999763)

L'équipe du centre de contact peut vous conseiller sur ces fonds.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des coûts liés à cette formule.

Frais de conseil	0,00%
Inclus :	
- Conseiller personnel en investissement	/
- Frais de dossier	V
- Droits de garde	V
- Coûts de conversion	V
- Frais de coupon, de dividende et de rachat	V
- Coûts de transaction	V
Transfert de titres entrants	Impossible dans le cadre de ce service
Transfert de titres sortants	75 euros
Transactions SEPA ¹	Gratuit
Remise d'une déclaration bancaire	20 euros
Recherches	50 euros/heure
Recherches concernant des comptes dormants	10 % des soldes, max. 200 euros (par titulaire de compte)
Digipas supplémentaire	40 euros

¹ À partir de votre compte-titres, vous ne pouvez effectuer des transactions SEPA que vers un compte de contrepartie ferme au même nom auprès d'une banque belge. Vous exécutez l'ordre via nos canaux numériques. Si vous choisissez de faire effectuer le paiement hors ligne, un supplément de 5 euros par ordre de paiement vous sera alors facturé.



Les coûts suivants (le cas échéant) ne sont pas inclus :

- les frais facturés par d'autres intermédiaires (financiers) ;
- les frais que la loi impose à la banque de facturer (comme stipulé dans le prospectus ou en raison d'obligations contractuelles, de taxes et impôts).
 - intérêts débiteurs sur votre compte-titres en euros : 11 % (en fonction des conditions du marché et du décompte trimestriel)

Vous trouverez de plus amples informations sur les frais actuels du fonds dans le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du fonds concerné.

La description ci-dessus sous le titre « Tarifs des services de conseil du centre de contact » englobe tous les services proposés dans le cadre des services de conseil du Centre de contact. Tous les autres services figurant dans cette brochure tarifaire relèvent d'autres concepts de services offerts au sein de Van Lanschot. Pour pouvoir les utiliser, vous devez passer à l'un de ces autres concepts de services ; les tarifs de ces concepts de services figurent plus loin dans cette brochure tarifaire.

B. Tarif des opérations bancaires les plus fréquentes

I. Compte à vue

Frais de gestion, d'ouverture et de fermeture	Gratuit
Taux d'intérêt débiteur euro	11% (en fonction des conditions du marché et décompte par trimestre)

Voici un aperçu de vos frais, en fonction du service que vous utilisez et selon que vous souhaitez ou non recevoir vos extraits sur papier.

Frais trimestriels en fonction du service (hors TVA)	Base (= tenue de compte avec extraits en ligne)	Papier (= tenue de compte avec extraits en ligne et sur papier)
Gestion conseil	0 euro	40 euros
Gestion discrétionnaire	0 euro	40 euros
Execution only	10 euros	50 euros
Uniquement paiements	50 euros	90 euros

Souhaitez-vous recevoir une copie de votre courrier à une (ou plusieurs) adresse(s) supplémentaire(s) ? Si oui, cela vous coûtera un montant forfaitaire de 40 euros par trimestre par adresse supplémentaire.

Les frais liés aux paiements varient en fonction du pays dans lequel se trouve le compte du bénéficiaire. Si ce pays se situe :

- dans la zone SEPA (Single Euro Payments Area) ou dans l'Espace Économique Européen (EEE), vous n'avez rien à payer ;
- en dehors de l'EEE, vous payez 12,50 euros.



Si vous optez pour un transfert mondial avec imputation des frais 'OUR' (frais à la charge du donneur d'ordre), vous payez 37,50 euros.

Si le correspondant facture des frais, nous les refacturons toujours.

Le mode de paiement le plus efficace et le plus sûr est de payer via nos canaux numériques (notre module de banque en ligne 'Mon Van Lanschot' ou l'appli de paiement). Vous choisissez malgré tout le mode de paiement offline ? Dans ce cas, vous payez un supplément de 5 euros par ordre de paiement.

II. Compte-titres

Frais de gestion, d'ouverture et de fermeture	Gratuit
Taux d'intérêt débiteur euro	11% (en fonction des conditions du marché et décompte par trimestre)

Au départ de votre compte-titres, vous ne pouvez effectuer des transactions SEPA que vers votre compte de référence belge au même nom.

Le mode de paiement le plus efficace et le plus sûr est de payer via nos canaux numériques (notre module de banque en ligne 'Mon Van Lanschot' ou l'appli de paiement). Vous choisissez malgré tout le mode de paiement offline ? Dans ce cas, vous payez un supplément de 5 euros par ordre de paiement.

III. Comptes à terme

Vous souhaitez déposer vos économies chez Van Lanschot pour une période déterminée ? C'est possible à partir d'un montant (ou d'une contrevaletur en devises étrangères) de 100.000 euros. Les intérêts que vous percevez sur ce dépôt dépendent de la durée et des conditions du marché. Pour connaître ce taux d'intérêt, vous pouvez toujours vous renseigner auprès de votre personne de contact.

IV. Opérations de change

La tableau suivant vous reprend le taux de change appliqué pour les devises les plus courantes. Pour connaître le taux appliqué pour d'autres devises, merci de vous adresser à votre personne de contact chez Van Lanschot.

Valuta	Spread
USD	0,0075
GBP	0,0045
NOK	0,0450
CHF	0,0075



La commission est incluse dans le taux de change.

V. Crédits

Si vous souhaitez en savoir plus sur notre offre de financements, veuillez vous adresser à votre personne de contact chez Van Lanschot. Elle pourra vous fournir les informations, les prospectus et les tarifs concernant les crédits qui vous intéressent.

VI. Autres tarifs

Remise d'un visa de certification	100 euros pour execution only (si vous payez une commission de conseil ou de gestion, ce service est inclus)
Production échelle d'intérêt	25 euros
Remise d'une déclaration bancaire	20 euros
Recherches	50 euros par heure
Recherches concernant des comptes dormants	10% des avoirs, max. 200 euros (par titulaire de compte)
Digipass supplémentaire	40 euros
Exonération à la source	100 euros
Récupération fiscale	200 euros par récupération fiscale individuelle

Compte à vue service bancaire de base

Nous assurons l'ouverture de votre compte à vue, sa gestion, les virements et les ordres de paiement permanents. Et la fermeture du compte, si vous le souhaitez. Les frais correspondants figurent dans le tableau ci-dessous.

Frais de gestion, d'ouverture et de fermeture	Gratuit
Décompte annuel	16,26 euros
Taux créditeur euro	0%
Taux d'intérêt débiteur euro	Non autorisé

Les conditions liées à ce service bancaire de base peuvent être obtenues auprès du Service Public Fédéral Économie.